

5^e

Concours International de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Mauritanie

6 Décembre 2017

DOSSIER DE PRESSE

Concours International de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Mauritanie

- Cinquième édition -

L'Ordre National des Avocats de Mauritanie et l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix – sous le haut patronage du Ministère de la Justice et avec le soutien de l'Ambassade de France en Mauritanie, de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement de Justice Coopération Internationale, du Conseil National des Barreaux et de la Banque Islamique de Mauritanie. – organisent **la cinquième édition du Concours international de plaidoiries pour les droits de l'Homme le mercredi 6 décembre 2017** à Nouakchott.

L'avocat figure parmi les principaux défenseurs des droits de l'Homme. De par sa plaidoirie, l'avocat utilise le droit pour dénoncer les situations de violations des droits de l'Homme. Par ce raisonnement juridique, les avocats sélectionnés démontreront à l'occasion du Concours que les comportements à l'origine des violations dénoncées n'ont pas lieu d'exister dans un Etat de droit. Les organisateurs du Concours souhaitent mettre en valeur ces défenseurs des droits et illustrer ainsi leur rôle fondamental pour le respect de la dignité et de la liberté de chacun.

Mais au-delà de cet aspect, le Concours a également pour but d'amener chaque spectateur de la compétition et chaque lecteur du recueil de plaidoiries à comprendre les arguments et mécanismes permettant de dénoncer l'inhumain afin d'être les avocats des droits de l'Homme de demain.

Les précédentes éditions du Concours ont permis d'attirer l'attention sur des problèmes internationaux de violations gravissimes des droits de l'Homme, le tout plaidé par des avocats prestigieux tels que Me Luna Orikat (Palestine), Me Olivier Yelkouny (Burkina-Faso), Me Sêvê Aydin-Azouli (Syrie) ou Me Youssef Ould Abdallah (Mauritanie).

Ce sont au total huit défenseurs des droits de l'Homme qui plaideront le mercredi 6 décembre 2017 au Palais de Justice de Nouakchott.

La cinquième édition du Concours international de plaidoiries pour les droits de l'Homme constituera un moment unique pendant lequel l'universalité des valeurs humaines se hissera au-delà des différences culturelles, juridiques et politiques.



Lauréats du #CIP 2016

PROGRAMME PRÉVISIONNEL du 6 DÉCEMBRE

10h: Cérémonie d'ouverture

11h: Me Taher DALLELI (Tunisie)

« Lorsque la torture interroge, la douleur répond »

11h20: Me Mog-Nan KEMBETIADE (Tchad)

« La problématique de la peine de mort au Tchad : le cas de Boko Haram »

11h40: Me Alaa MARKAA (Palestine)

« Le Martyr 210 »

12h: Me Marion MVOUTI (Congo)

*« Je ne verrai plus jamais la tombe de ma mère à Alep:
le cri douloureux de Karam Al-Masri, un héros syrien »*

12h20: Pause-café

12h40: Me Mohamed OULD OBEID (Mauritanie)

*« Quand l'immunité de l'avocat est violée,
la légitime défense est punie par la condamnation à mort »*

13h: Me Julien MARTIN (France)

« Une peine éternelle »

13h20: Me Ghada WAHDAN (Palestine)

« L'oppression de la femme dans l'institution de la défense de ses droits »

13h40: Me Garandi LEGA IBRAHIM (Tchad)

« Le droit à l'objection de conscience »

14h: Délibération du jury / Pause-café

15h30: Proclamation des résultats

16h30: Clôture

17h: Conférence de presse

COMPOSITION DU JURY

PRÉSIDENT : ME CHEIKH OULD BAHA

Me Ameer Meherzi,

Bâtonnier de Tunis

Me Ottmani Mohamed,

Bâtonnier d'Alger

Mme Khatou Baham,

Forum international des ONG, Nouakchott

Me Mohameden Elid,

Avocat NKC

Me Béatrice Voss,

*Avocat membre de la commission Libertés et droits
de l'Homme du Conseil National des Barreaux*

Mme Marie-Charlotte Bisson,

Terre des Hommes, Lausanne

Me Seve Aydin Izouli,

Avocat, France

Mme Mekfoule Ahmed,

Association Tekelmi

RÉSUMÉ DES PLAIDOIRIES

Me Taher DALLELI (Tunisie) « Lorsque la torture interroge, la douleur répond »

Dans sa plaidoirie, l'avocat tunisien dénonce les actes de torture encore en vigueur en Tunisie. Sa plaidoirie est scindée en deux parties bien distinctes : la dénonciation et l'abolition de la torture dans un premier temps, puis la punition de ses auteurs ainsi que l'invalidation des aveux obtenus sous la torture.

Me Mog-Nan KEMBETIADE (Tchad) « La problématique de la peine de mort au Tchad : le cas de Boko Haram »

C'est à la peine capitale que s'attaque l'avocat tchadien. Arguant notamment du fait que la justice humaine n'est pas infaillible et que l'application de la peine de mort aux Etats-Unis n'a pas fait reculer la cruauté ni l'écoulement du sang, Me Kembetiade dénonce la dichotomie dont fait preuve le gouvernement tchadien, gouvernement qui vient ainsi d'abolir la peine capitale...

Me Alaa MARKAA (Palestine) « Le Martyr 210 »

La torture figure également dans la plaidoirie de l'avocat palestinien. A travers l'exemple de Jaafar Awad, Me Markaa dénonce les mauvais traitements subis par ce détenu lors de son passage dans les geôles israéliennes : l'isolement, la privation de sommeil, le maintien dans des positions inconfortables ont sérieusement attaqué la santé de Jaafar Awad. Mais ce qui a transformé ce jeune Palestinien en martyr a été l'absence de soins médicaux appropriés comme le prévoient les droits humains les plus élémentaires, ni de la part du gardien pendant la période de détention, ni de celle du gouvernement palestinien après sa libération.

Me Marion MVOUTI (Congo) « Je ne verrai plus jamais la tombe de ma mère à Alep: le cri douloureux de Karam Al-Masri, un héros syrien »

Le photographe Karam Al-Masri est au cœur de la plaidoirie de l'avocate congolaise. Travaillant pour le compte de l'Agence France Presse, le photographe a, malgré le droit à la protection accordée aux journalistes professionnels en temps de guerre, été fait prisonnier par DAECH pendant près de 200 jours puis par le régime de Bachar Al-Assad. Me Mvouti dénonce ici une histoire d'horreur chaotique, la guerre en Syrie et les exactions qui y sont commises.

Me Mohamed OULD OBEID (Mauritanie) « Quand l'immunité de l'avocat est violée, la légitime défense est punie par la condamnation à mort »

L'avocat mauritanien a conçu sa plaidoirie autour de la notion de protection de l'avocat lors de l'exercice de la mission sacrée de la défense. Souvent victimes de pressions, d'humiliations et de menaces lors des procès, les avocats se retrouvent très régulièrement dans de mauvaises postures quand il s'agit de prendre la défense de leur client.

Me Julien MARTIN (France) « Une peine éternelle »

A travers l'exemple d'Abd Al Rahim Al Nashiri, Me Julien Martin s'attaque dans sa plaidoirie aux pratiques des Etats-Unis quant à la gestion des « détenus de la plus haute importance ». Suspecté de plusieurs attentats, le ressortissant saoudien d'origine yéménite a subi, entre autres, 83 simulations de noyade dans des centres de détention secrets de la CIA en Afghanistan, en Pologne, en Thaïlande et en Roumanie. Me Martin dénonce la torture, cet acte qui « prolonge la trajectoire des balles et le retentissement des bombes. »

Me Ghada WAHDAN (Palestine) « L'oppression de la femme dans l'institution de la défense de ses droits »

Iman, jeune avocate palestinienne, se voit licenciée de façon abusive de son poste du Centre de Conseils juridiques pour la Femme. La jeune femme décide alors de se battre face à ce renvoi abusif. Me Gada Wahdan s'appuie sur les différents textes internationaux relatifs aux Droits de la Femme et sur le fait que l'institut à l'origine du licenciement est censé défendre les droits de la victime.

Me Garandi LEGA IBRAHIM (Tchad) « Le droit à l'objection de conscience »

Il ne fait pas bon être Témoin de Jéhovah en Erythrée, tel est le constat dressé par Me Lega Ibrahim. L'avocat tchadien se concentre sur les cas de Paulos Eyassu, Negede Teklemariam et Isaac Mogos, détenus depuis plus de vingt ans dans une des prisons les plus âpres de l'Erythrée. Leur crime ? Refuser d'effectuer leur service militaire en raison de leurs convictions religieuses. En se basant sur la Charte Africaine des droits de l'Homme et sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Me Lega Ibrahim prend la défense de ces trois objecteurs de conscience enfermés depuis 1994.